

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-456-1934 promulguant dans la colonie le décret du 11 octobre 1934, modifiant les conditions d'attribution des accessoires de solde au personnel colonial.

n° 15-456-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 novembre 1934

Numéro JO
n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro
30 novembre 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 11 octobre 1934, modifiant les conditions d'attribution des accessoires de solde au personnel colonial, inséré au Journal officiel de la République française du 13 octobre 1934.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 11 octobre 1934 modifiant les conditions d'attribution des accessoires de solde au personnel colonial.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.